



EXTRAIT N°54/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

Date de convocation :	la	L'an deux mil vingt et le quatorze du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.
Le 08 sept 2020		
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	PRESENTS : Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Michèle, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,
En début de séance :		Conseillers municipaux : M. BELLIARD Alain, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. PALIX Pierre, M. ADELAIDE Michel, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. SAINT-HONORE Laurent, M. MARLET Daniel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.
Présents	25	
Procurations	3	
Absents	5	
Excusés	0	
En cours de Séance :		ABSENTS EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, (procuration à Mme LEGIEL Eliane), Mme MENCE Marielle, (procuration à M. ADELE Claude) Mme LARAIRIE Sylvia, (procuration à M. ROSELET Jean-Christophe), Mme CARDOU Josiane, Mme BEAUJOLAIS Marie-José.
Présents	28	
Procurations	3	
Absents	2	
Excusés	0	
		ABSENTS NON EXCUSES :

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

24 SEP. 2020

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. M. M. Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. José SOUDOUROM (DSU), Mme Françoise DORE (DCE), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Karole POULIN.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU LOCAL ADMINISTRATIF DU SERVICE TECHNIQUE

Le Maire expose :

L'installation dans les bâtiments administratifs de la mairie du Directeur des Services Techniques et de son équipe administrative d'une part, des ateliers techniques sur un site distant d'autre part, ne favorise pas la nécessaire cohésion de groupe et le management efficace des services que nous attendons.

Il y a par conséquent lieu de mettre fin à cette situation et de construire des bureaux dans les locaux des services techniques municipaux. Ces bureaux permettront de réunir sur un même espace les services rattachés à la direction des services techniques, à savoir les régies, le service environnement, l'hygiène et la sécurité, etc.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé pour l'heure à 130 000 €, réalisables selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		TAUX
Construction du local administratif du service technique	130 000,00 €	Ville Autofinancement	13 000,00 €	10,00 %
		CACEM Fond de concours 2019	13 000,00 €	10,00 %
		C.T.M. A.C.T.C. 2019	104 000,00 €	80,00 %
TOTAL	130 000,00 €	TOTAL	130 000,00 €	100,00 %

.....

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que proposé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 14 septembre 2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture



Le Maire

Yan MONPLAISIR